

## **L'AMF surveille les survaleurs des entreprises**

L'AMF a publié vendredi 16 novembre, dans la foulée de l'Esma (cf notre base « Archives »), ses recommandations pour les arrêtés des comptes 2012.

L'autorité compte notamment se montrer pointilleuse sur les tests de dépréciations des survaleurs accumulées dans le bilan des entreprises françaises. *« En 2012, on a pu observer que certains écarts se creusaient entre valeur de marché et capitaux propres des entreprises. Par conséquent, l'AMF souhaite particulièrement attirer l'attention des émetteurs sur l'importance de ces tests de dépréciation et la qualité des informations fournies en annexe »*, indique sa recommandation.

**La recommandation n°2012-16 de l'AMF est dans notre base « Ressources », rubrique Institutions et Organisations Françaises, AMF, Recommandations et orientations.**